



## Moulée Croissance Agneaux 16% - Cubée Mélassée

**CODE: #22520**

Idéale pour les agneaux de 8 semaines et plus

**FORMATS DISPONIBLES: SAC 25 KG OU VRAC**



### Programme alimentaire agneaux 2<sup>ème</sup> ÉTAPE

#### MODE D'EMPLOI

Servir la «Moulée Croissance Agneaux 16%» à volonté de 8 semaines d'âge jusqu'à l'abattage. La consommation devrait se situer entre 500 et 700 g/jour.

L'abattage peut se faire à un poids de 41 à 45 kg pour les femelles et de 46 à 50 kg pour les mâles dans l'agneau lourd. Ce poids peut s'atteindre à un âge variant de 3 à 8 mois.

Servir la moulée à tous les jours, en retirant régulièrement la portion défraîchie.

Assurer un accès permanent à de l'eau potable et fraîche. Ne pas servir avec un autre aliment contenant du sélénium.

#### Ingrédients de qualité

Les ingrédients sont choisis et traités spécifiquement pour les besoins des agneaux de façon à ce qu'ils soient facilement et rapidement digestibles.

#### Sources de protéines de qualité

Formulation apportant les acides aminés essentiels pour entretenir et améliorer le développement musculaire.

#### Probiotiques et Levures

Favorise un meilleur gain de poids par une meilleure digestion et assimilation des nutriments.

#### Minéraux Organiques

Favorise un meilleur système immunitaire, aidant à l'obtention d'une réduction de la maladie et de la mortalité. Bénéfiques pour les onglons et la santé générale du pied.

#### Vitamines du Complexe B

Bénéfiques pour la santé des onglons et du foie, ainsi que pour la prévention de la toxémie de gestation.

#### Chlorure d'Ammonium

Prévient la formation de calculs urinaires.

#### Appétence accrue

L'ajout de mélasse et d'une saveur sucrée assure une bonne consommation de la moulée.

Contient 0.35 mg/kg de Sélénium ajouté

Dont 50% sous forme organique

#### ANALYSE GARANTIE

Protéine brute (min.)	16.00%
Gras brut (min.)	3.60%
Fibre brute (max.)	8.60%
Sodium (réel)	0.40%
Calcium (réel)	1.04%
Phosphore (réel)	0.52%
Vitamine A (min.)	6000 UI/kg
Vitamine D (min.)	1000 UI/kg
Vitamine E (min.)	200 UI/kg